

Self employment : le travailleur libéral enfin libéré !

Le gouvernement français s'intéresse désormais à soutenir et à favoriser l'auto-emploi (ou self employment), idée que je défendais dans les années 90 suite à mon étude sur les micros activités¹. A l'époque, j'avais été invité à m'exprimer sur le sujet dans un forum C'arrière d'HEC. Voici les idées qu'ils en ont retenues.

Depuis quelques années déjà, vous annoncez la fin du salariat classique, l'ère du travailleur "polyactif", et aujourd'hui l'avènement des communautés professionnelles...

Le monde du travail est en train de se restructurer. L'entreprise n'est plus capable de retenir tous les salariés dont elle a besoin : cela coûte trop cher. Elle ne peut plus concentrer toutes les expertises et, dans le même temps, elle a besoin de plus en plus de compétences qu'elle doit valoriser, mutualiser et partager. Les lieux de travail ce sont déspecialisés. Les réseaux électroniques favorisent ces échanges d'idées, de savoirs, de matière grise. D'ailleurs, nous assistons aujourd'hui à une véritable explosion des contacts dématérialisés. L'entreprise se transforme en une organisation virtuelle faite de richesses relationnelles. Dans ce contexte, de plus en plus de salariés – le plus souvent des cols blancs– deviennent des *networkers*, des utilisateurs de réseaux, bref des « nomades électroniques ». Il peut n'avoir pas de bureau fixe, travailler à distance et en mode coopératif. Il peut profiter de cette position pour développer des activités complémentaires et rémunératrices, et devenir ainsi un "polyactif". Il peut aussi développer des relations de plus en plus intenses et fréquentes avec des personnes partageant un intérêt professionnel commun, des valeurs et des émotions identiques. Ces communautés professionnelles tendent à rassembler des salariés, des clients, des fournisseurs. En intégrant ces « communautés de pratiques », les travailleurs sont amenés à s'identifier plus par le "corporate" que par l'entreprise. C'est une des grandes transformations du monde du travail.

Revenons sur la notion de "polyactivité", un concept que vous avez lancé en France dès 1994. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce phénomène se développe de plus en plus et il ira en s'accroissant avec les 35 heures et la retraite à 60 ans. Rappelons que la polyactivité consiste pour un individu à multiplier ses sources de revenus pour faire face à la précarité croissante de sa situation professionnelle. Il peut par exemple travailler pour deux entreprises, quitter le monde du salariat pour devenir indépendant ou commerçant, puis réintégrer une nouvelle entreprise. Il peut aussi être tout à la fois salarié et un peu indépendant, par exemple, créer une micro-activité sur Internet, pratiquer l'enchère en ligne pour gagner quelque argent, mener des missions de conseil ou de services, donner des conférences le soir ou vendre des timbres-poste parce que la philatélie est sa passion : 7% de la population pratique aujourd'hui la polyactivité. Ce travail hybride a pour conséquence de favoriser la migration des individus entre divers statuts du monde du travail et annonce non pas la fin du salariat, mais la fin d'un modèle statutaire.

Comment les pouvoirs publics réagissent-ils à cette évolution ?

Les politiques considèrent trop souvent que le monde du travail s'arrête au salariat. Le marché du travail reste dynamique mais pour des missions « à la demande ». On achète de la compétence à façon ! Nombre de ces derniers travailleurs du « post-salariat » ont compris depuis longtemps qu'il est plus facile de trouver un bon client qu'un bon patron. Ma crainte est que les pouvoirs publics ne freinent le développement des instruments de

¹ Voir *ebusiness generation* <http://www.ettighoffer.com/fr/livres/ebgbook.html>

régulation, de distribution de ses nouvelles activités et notamment cette respiration socioprofessionnelle qu'est la migration entre différents statuts du monde du travail. Nous sommes un peuple très normatif. Ces nouveaux travailleurs sont parfois considérés comme des mercenaires, mal considérés et mal protégés notamment pour faire face aux intermissions. Je fais souvent le parallèle en disant que nous sommes de plus en plus nombreux à devenir des « intermittents » du monde du travail comme on l'est du monde du spectacle ! Je pense qu'il faut réguler le phénomène, sanctionner les abus, mais pas l'empêcher. Par exemple nous savons que les sociétés de portage si elles gèrent et assurent l'intervenant, elles ne prévoient pas de couverture intermissions. Plutôt que de vouloir les marginaliser alors qu'elles répondent à un besoin, pourquoi ne pas les inciter à mieux protéger l'indépendant lors de diminution importante de ses activités.

Notre marché du travail a toujours été suradministré, surencadré. Trouver un emploi reste difficile alors que l'achat de missions à la demande, la création de métiers ou d'activités nouvelles n'ont jamais été aussi dynamiques. Tout ceci implique une véritable révolution de notre approche du travail y compris dans les formes de rémunérations modernes qui ne peuvent plus être liées uniquement au temps de travail. Les nations non préparées vont beaucoup souffrir avec le développement de la "netéconomie" c'est-à-dire celle qui vient des réseaux par le biais desquels on peut trouver des compétences à la demande. Pour les travailleurs, entre ceux qui veulent qu'on les protège et ceux qui auront choisi de se battre pour offrir un service, une compétence, pour devenir des "self employment" afin de disposer de revenus supplémentaires, je pense que tous ont droit au même intérêt de la part de nos élus.

Denis Ettighoffer, 65 ans, est spécialiste du management d'entreprises, inventeur du concept de l'entreprise virtuelle, gourou en matière d'innovations organisationnelles rendues possibles par nouvelles technologies de l'information. Ce cyber-consultant est l'auteur de plusieurs best-sellers (*L'entreprise virtuelle, Met@-organisations, E-business generation, Le Syndrome de Chronos...*). Il est aussi le fondateur président d'[Eurotechnopolis Institut](http://eurotechnopolis.institut.fr) qui a pour vocation d'étudier et de comprendre les phénomènes nouveaux engendrés par la diffusion généralisée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et leurs impacts sur les entreprises, le travail et la société. Pour plus d'informations sur les ouvrages de Denis Ettighoffer, voir son site personnel: <http://ettighoffer.com/fr/index.html> , vous pourrez y télécharger gratuitement deux ouvrages de références de l'auteur : « Le monde du travail au XXIème siècle » Dunod 1995 Et « Le syndrome de Chronos » Dunod 1997